

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

-----  
*Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)*

*Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)*

*M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)*

*Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)*

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)*

-----  
**Rapport N° 39**  
**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**  
**TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
 -----

*Ne prend pas part au vote : Yannick VIGIGNOL à titre personnel - Atelier logement solidaire*

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 4 200 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATIONS	Subventions exceptionnelles			
	Subvention allouée précédemment	Subvention souhaitée	2020	
			1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>ème</sup> versement
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME  Conférence grand public autour de la thématique du handicap psychique «Les apports de la remédiation cognitive et la réhabilitation psychosociale», fin de l'année 2020 à Clermont-Ferrand.	1 000 SC* +500 en 2019	1 500	1 000	<u>500</u>
ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE  Actions collectives auprès de 120 personnes hébergées et accompagnées.	0	5 000	2 000	<u>3 000</u>
RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DÔME  Opération culture via le cinéma	600 SC* +200 en 2019	800	600	<u>200</u>
ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE  Départ de familles monoparentales durant une semaine au mois d'août.	0	1 000	500	<u>500</u>

\*SC : subvention complémentaire

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **18 DEC. 2020**

Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe à la Politique Sociale  
et à l'Inclusion des personnes âgées  
et en situation de handicap,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters.

Nicaise JOSEPH.

